

AUTOMNE 2023

Investissements RPC Programme d'émission de titres de créance

Avis importants

Le présent document a été préparé à titre informatif seulement. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscription de titres. Il ne fait pas non plus partie intégrante d'une pareille offre ou sollicitation. Il ne saurait donc être interprété comme tel. Aucune partie de ce document ne peut servir de fondement à un contrat, un engagement ou une décision de placement, de quelque nature que ce soit. Il ne peut en être autrement même s'il s'agit d'une publication. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée en ce qui a trait à l'impartialité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations ou des opinions contenues aux présentes, qui ne devraient par ailleurs pas être considérées comme étant d'une fiabilité absolue. Toutes les opinions exprimées dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Ni l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« RPC Investissements ») ni aucune autre personne n'a l'obligation de mettre à jour ou d'actualiser l'information contenue aux présentes.

Ni les notes émises par CPPIB Capital Inc. (« CPPIB Capital »), le cas échéant, dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance décrit dans la présentation ni la garantie s'y rattachant offerte par Investissements RPC n'ont été enregistrées en vertu de la Securities Act édictée aux États-Unis en 1933 et de ses modifications (la « Securities Act ») ou des lois sur les valeurs mobilières adoptées ailleurs. CPPIB Capital n'est pas inscrite et n'a pas l'intention de s'inscrire comme une société de placement en vertu de la Investment Company Act édictée aux États-Unis en 1940 et de ses modifications (la « Investment Company Act »). Les obligations émises dans le cadre du Programme

d'émission de titres de créance sont offertes aux États-Unis aux acheteurs institutionnels admissibles seulement (selon la définition de « qualified institutional buyers » donnée à la règle 144A de la Securities Act) qui sont également des acheteurs admissibles (au sens de « qualified purchasers » de la disposition 2(a)(51)(A) de la Investment Company Act) et à l'extérieur des États-Unis à des non-Américains conformément aux dispositions réglementaires prises en vertu de la Securities Act.

Le présent document, qui est distribué au Royaume-Uni seulement, est destiné : i) aux personnes qui ont de l'expérience professionnelle dans des domaines liés aux placements et qui répondent à la définition d'« investment professionals » donnée au paragraphe 19(5) du Financial Services and Markets Act de 2000 (Financial Promotion) Order de 2005 (le « décret »); ii) aux entités à valeur nette élevée et aux autres personnes à qui il peut être communiqué légalement, compte tenu de l'article 49 du décret; iii) aux personnes à qui il peut autrement être communiqué légalement. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait lire ce document, s'y fier ou agir sur la foi de celui-ci. En acceptant ce document, chaque destinataire au Royaume-Uni reconnaît être une personne faisant partie de l'une des catégories mentionnées ci-dessus. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait se fier à ce document ou agir sur la foi de celui-ci.

Avis importants SUITE/...

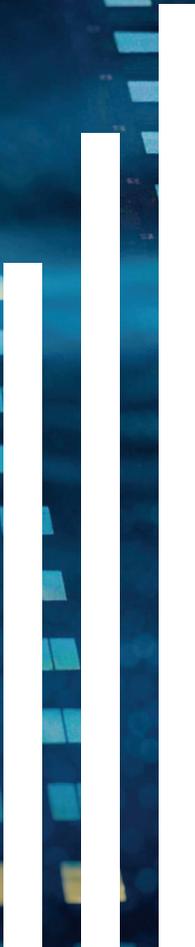
Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables (y compris, mais sans s'y limiter, le règlement européen relatif aux abus de marché), les destinataires du présent document ne doivent pas utiliser l'information qu'il contient pour acquérir ou vendre, ou tenter d'acquérir ou de vendre, pour eux-mêmes ou pour un tiers, directement ou indirectement, des notes tant que l'information n'a pas été rendue publique. Il est également interdit aux destinataires de transmettre les documents à une autre personne hors du cadre de leur travail, de leur profession ou de leur fonction et de recommander, sur la foi de ces documents, l'acquisition ou la vente de notes, ou de prendre des dispositions pour ce faire, tant et aussi longtemps que l'information n'est pas rendue publique. La même obligation s'applique à toute autre personne qui obtient le présent document et sait ou devrait savoir que l'information qu'il contient constitue de l'information privilégiée (selon le champ d'application du règlement européen relatif aux abus de marché et d'autres lois applicables sur les valeurs mobilières).

Aucune commission des valeurs mobilières ni autorité réglementaire du genre au Canada ne s'est prononcée de quelque façon que ce soit sur la qualité des titres dont il est question aux présentes et n'a non plus passé en revue le présent document, et quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres qui peuvent être offerts aux présentes ne remplissent pas les conditions requises pour la distribution au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières des provinces ou territoires du Canada et ne seront offerts au Canada qu'en conformité avec les dispenses applicables aux placements privés.

Certains des énoncés de la présentation constituent des « énoncés prospectifs », qui comprennent des énoncés concernant les attentes et les projections de Investissements RPC pour le rendement opérationnel futur et les perspectives commerciales. L'emploi des mots « croire », « estimer », « prévoir », « anticiper », « viser », « estimer », « avoir une incidence » et d'autres expressions de même nature ou encore de verbes au futur et au conditionnel et d'expressions ou variantes semblables permettent de repérer les énoncés prospectifs. En outre, à l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés contenus dans la présentation, notamment ceux concernant la situation financière d'Investissements RPC, ses résultats, sa stratégie d'affaires, ses plans et objectifs de gestion des activités futures, y compris les plans et objectifs de développement liés à ses produits et services, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs et les autres projections contenues dans la présentation (qu'elles soient établies par nous, par CPPIB Capital ou par un tiers) impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels d'Investissements RPC soient considérablement différents de ce qui a été énoncé ou sous-entendu dans ces énoncés prospectifs. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté d'Investissements RPC, peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dont il est fait état dans les énoncés prospectifs.



L'offre d'Investissements RPC en bref



Aperçu

- L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (Investissements RPC) est la société d'État fédérale canadienne dont le mandat, dicté par la loi, consiste à investir les cotisations nettes du Régime de pensions du Canada (RPC).
- Tous les employeurs, employés et travailleurs autonomes canadiens, à l'exception de ceux qui se trouvent dans la province de Québec, versent des cotisations obligatoires au RPC.
- Les fonds du RPC investis par Investissements RPC sont complètement séparés de tous les comptes de l'État.
- Les actifs nets courants de 576 milliards de dollars canadiens¹ devraient passer à 3 600 milliards de dollars canadiens² d'ici 2050.

S&P Global
Ratings **AAA**

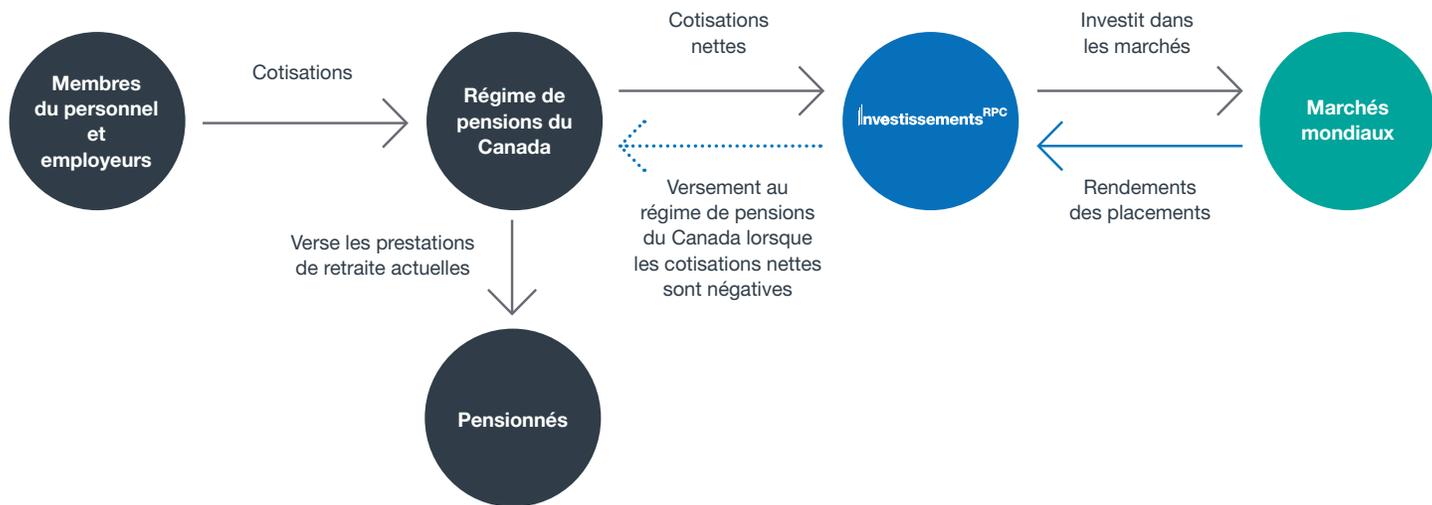
MOODY'S **Aaa**

 **AAA**

¹ Le montant de 576 milliards de dollars canadiens représente l'actif net total réel de la caisse au 30 septembre, 2023, selon les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2024 d'Investissements RPC.

² Le montant de 3 600 milliards de dollars canadiens représente l'actif net total prévu de la caisse selon le 31^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au taux de cotisation prévu par la loi.

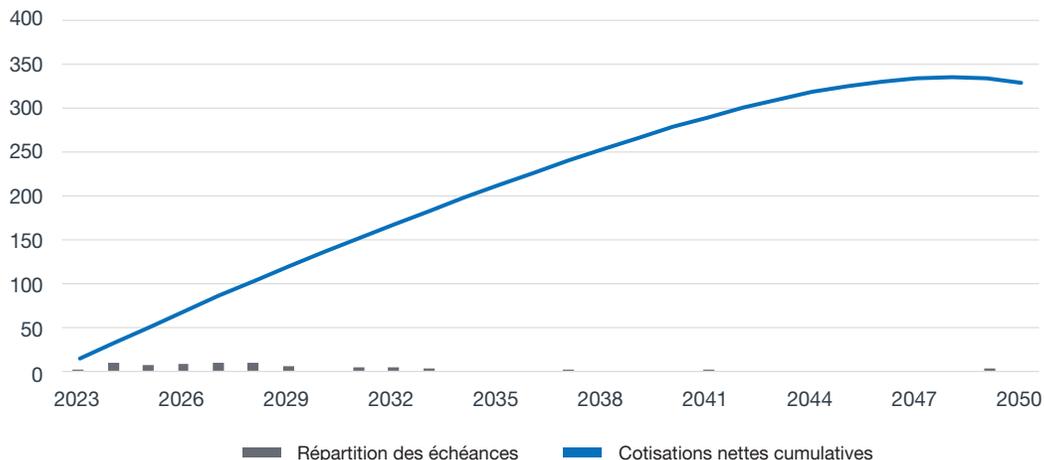
Relation entre le Régime de pensions du Canada et Investissements RPC



Veillez noter que le graphique ci-dessus est une représentation simplifiée de la relation entre le RPC et Investissements RPC.

Viabilité des cotisations nettes

**Échéances des obligations d'Investissements RPC par rapport
aux cotisations nettes cumulatives**
(en milliards de dollars canadiens)



Les échéances situées entre 2049 et 2071 sont additionnées et présentées comme un seul point de données en 2049.

Investissements RPC – Faits saillants du crédit

ACTIFS DÉTENUS MINIMALEMENT

Le cadre réglementaire stipule ce qui suit

« *Tout solde créditeur du compte du régime de pensions du Canada qui excède les obligations immédiates du compte est transféré à l'Office* » (Régime de pensions du Canada, par. 108.1(1)), en veillant à ce que les cotisations au RPC soient prescrites par la loi à être versées à Investissements RPC.

De plus

« *Il ne peut être prélevé sur le Trésor aux termes (de l'article 108 du Régime de pensions du Canada) aucune somme qui excède le total des éléments suivants :*

a) *le solde au crédit du compte du régime de pensions du Canada;*

b) *la juste valeur marchande de l'actif de l'Office moins son passif.* » (Régime de pensions du Canada, par. 108(4)).

Par conséquent, en vertu du cadre réglementaire, seuls les actifs dont la valeur de marché est supérieure au passif d'Investissements RPC sont à la disposition du gouvernement du Canada pour satisfaire à ses obligations en vertu du RPC.

RAPPORT TRIENNAL

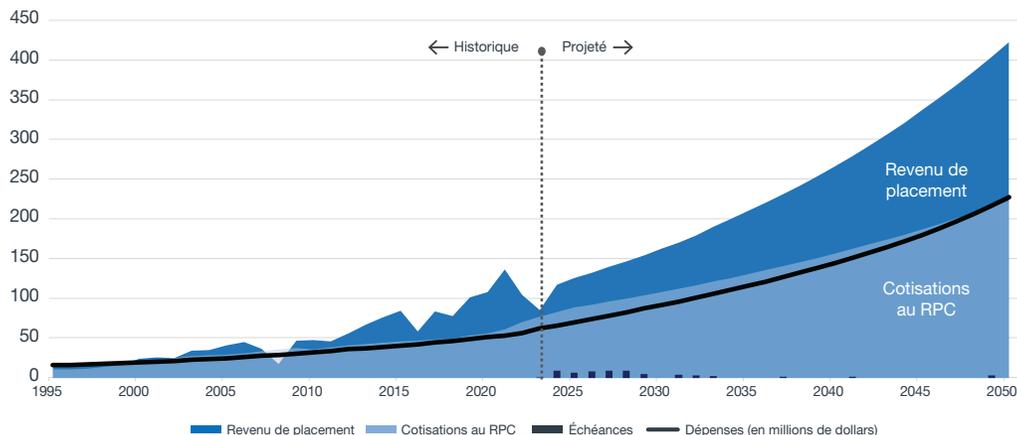
- L'actuaire en chef du Canada, un fonctionnaire indépendant du Bureau du surintendant des institutions financières, établit tous les trois ans un rapport exposant les résultats d'une vérification actuarielle du Régime de pensions du Canada fondée sur la situation du compte du régime et les placements de Investissements RPC, y compris le taux de cotisation minimal pour assurer la viabilité du régime. (Régime de pensions du Canada, par. 115).
- Selon l'examen de la situation financière du Régime de pensions du Canada effectué par le Bureau de l'actuaire en chef, les ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui assurent l'intendance d'Investissements RPC, peuvent formuler des recommandations quant à la nécessité de modifier les taux de cotisation pour assurer la viabilité du RPC. Les dispositions relatives à l'insuffisance des taux (dans le cas du RPC de base) et celles relatives à la viabilité financière (dans le cas du RPC supplémentaire) seraient automatiquement invoquées, s'il y a lieu, pour assurer la viabilité du RPC.
- En décembre 2022, dans son rapport triennal le plus récent, le Bureau de l'actuaire en chef a réaffirmé que le RPC, à savoir le RPC de base et le RPC supplémentaire, allait demeurer viable, à ses taux de cotisation actuels prévus par la loi, tout au long de la période de 75 ans visée par le rapport, sur la base d'hypothèses actuarielles reconnues.

Revenus et dépenses de la caisse

Les cotisations nettes et les rendements de placement prévus devraient continuer de dépasser considérablement les dépenses

Revenus et charges d'Investissements RPC par rapport aux échéances des obligations

(en milliards de dollars canadiens)



Revenu de placement prévu et cotisations prévues au RPC selon le 31^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada. Les échéances situées entre 2049 et 2071 sont additionnées et présentées comme un seul point de données en 2049.

Formule de modification

Le Parlement ne peut modifier la Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (la « Loi sur l'OIRPC ») ni adopter de loi qui la modifie, directement ou indirectement, sans l'approbation « d'au moins les deux tiers des provinces incluses, comptant au total les deux tiers au moins de la population de toutes les provinces incluses ».

(Régime de pensions du Canada, par. 114 (4))

- Telle est la pierre angulaire de la structure juridique d'Investissements RPC.
- Apporter une modification à la loi qui régit Investissements RPC nécessite la coopération des gérants du régime, soit les ministres des Finances fédéral et provinciaux qui supervisent le RPC. Ce processus, qui est plus rigide que la formule de modification de la constitution, nécessite l'accord du gouvernement fédéral et des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population.
- « L'Office est soustrait à l'application des lois concernant l'insolvabilité ou la liquidation des personnes morales, et **seul le Parlement peut décider sa liquidation.** » (*Régime de pensions du Canada*, par. 55)
- Appuyé par cette sécurité en ce qui concerne le cadre législatif, Investissements RPC peut investir à long terme.

Actif projeté de la caisse du RPC

Le graphique ci-dessous illustre les projections combinées de l'actif tirées du 31^e rapport de l'actuaire en chef, qui tient compte des changements futurs sur le plan de la démographie, de l'économie et des environnements de placement. La caisse a deux sources de croissance : les cotisations nettes des participants au RPC et le revenu net tiré des placements.

Les actifs nets courants de

576 G\$ CA¹

devraient passer à

3 600 G\$ CA²

d'ici 2050.

¹ Le montant de 576 milliards de dollars canadiens représente l'actif net total réel de la caisse au 30 septembre, 2023, selon les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2024 d'Investissements RPC.

² Le montant de 3 600 milliards de dollars canadiens représente l'actif net total prévu de la caisse selon le 31^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au taux de cotisation prévu par la loi.

³ Représente l'actif net total réel au 31 mars 2023.

Projection des actifs de la caisse

au 31 décembre (en milliards de dollars canadiens)



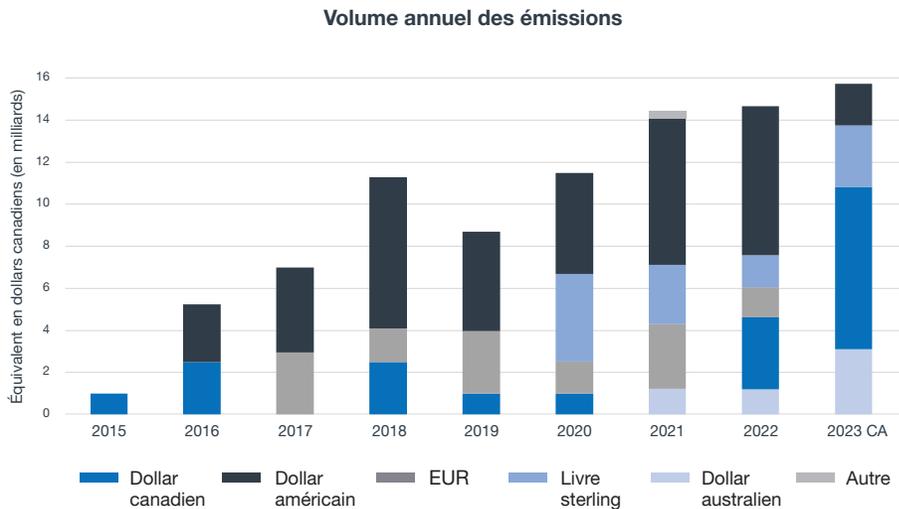


Émission de titres de créance

■ SP500
■ DJIA
■ S&P

Programme d'émission de titres de créance à l'échelle mondiale

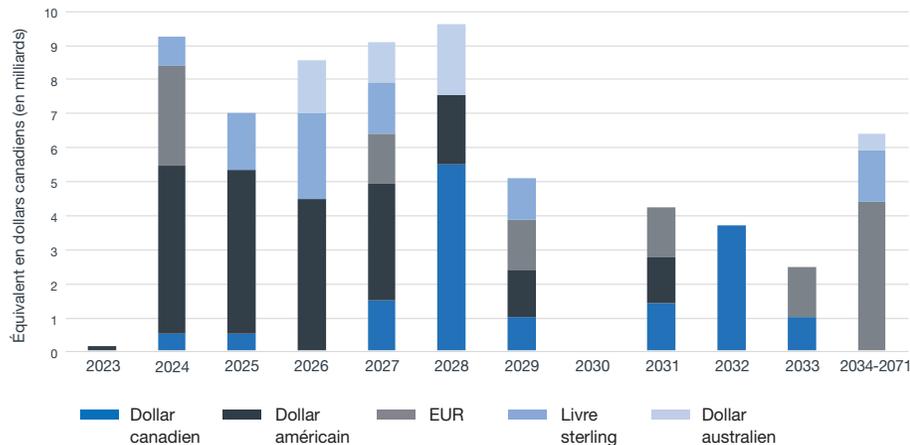
- Investissements RPC est un émetteur sur les marchés des titres de créance depuis 2015, émettant 67 obligations totalisant environ 89 milliards de dollars canadiens (selon le taux de change à la date d'émission)
- Les volumes d'émissions ont considérablement augmenté depuis 2015 et devraient continuer de croître avec la croissance du Fonds
- Investissements RPC est le plus important émetteur canadien sur les marchés étrangers



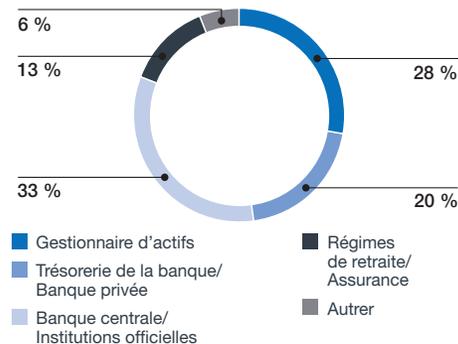
Monnaies de base

Investissements RPC offre un programme multidevises de 75 milliards de dollars canadiens axé sur la constitution d'indices de référence liquides dans cinq monnaies de base : le dollar australien, le dollar canadien, l'euro, la livre sterling, et le dollar américain

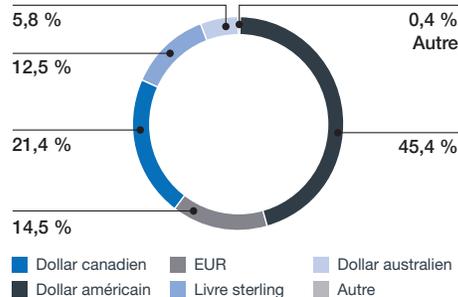
Titres en circulation d'Investissements RPC par monnaie/échéance



Distribution par type d'investisseur

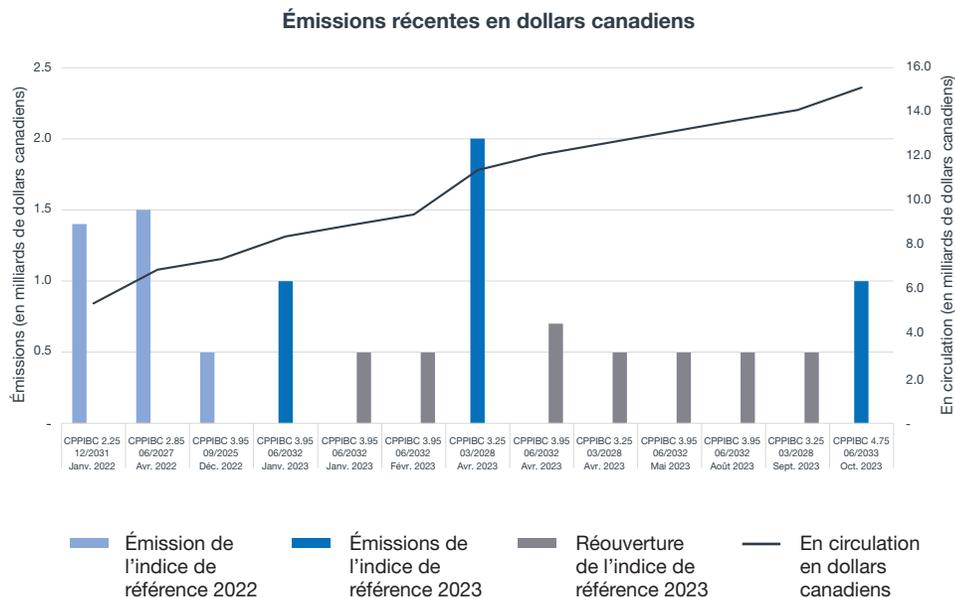


Répartition de l'émission par monnaie depuis la création (en milliards de dollars canadiens)



Programme d'émissions en dollars canadiens

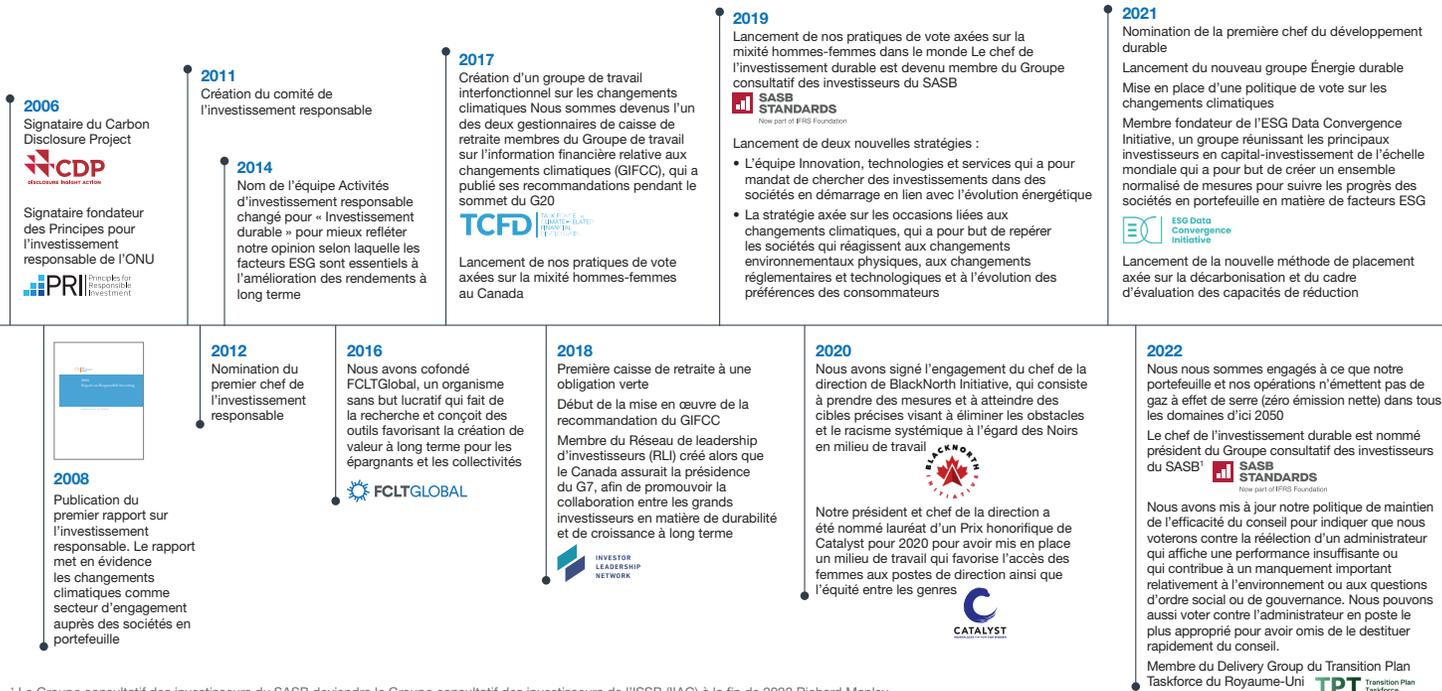
- La croissance des émissions en dollars canadiens témoigne de l'engagement d'Investissements RPC envers le marché
- Investissements RPC a l'intention de fournir jusqu'à 50 % de ses émissions en dollars canadiens et de mettre l'accent sur la constitution d'importants indices de référence liquids
- Les indices de référence actuels à cinq ans et à dix ans sont les suivants : 3,25 %, 03/2028, et 4,75 %, 06/2033. La taille cible finale de chacun est de trois à quatre milliards de dollars canadiens





Investissement ESG

Jalons essentiels



¹ Le Groupe consultatif des investisseurs du SASB deviendra le Groupe consultatif des investisseurs de l'ISSB (IISB) à la fin de 2022 Richard Manley, directeur général et chef de l'investissement durable, équipe de direction mondiale, agira à titre de président de l'IISB après cette transition.

Investir en vue d'atteindre zéro émission nette

C'est pourquoi nous nous sommes engagés à atteindre la carboneutralité dans l'ensemble de la caisse et de nos activités d'ici 2050.

Les mesures comprennent :

- Continuer à investir dans la transition de l'économie globale et à exercer notre influence à cet égard à titre d'investisseur actif plutôt que d'avoir recours à un désinvestissement général
- Maintenir la carboneutralité de nos activités internes (portée 1, portée 2 et portée 3 [déplacements d'affaires])¹, à compter de l'exercice 2023 et par la suite
- Continuer d'accroître notre portefeuille d'actifs verts et d'actifs de transition, qui passera de 79 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2023 à un minimum de 130 milliards de dollars d'ici 2030
- Miser sur notre approche de placement axée sur la décarbonisation, qui vise à générer des rendements attrayants par la réduction des émissions et la transformation des activités dans des secteurs à fortes émissions.

¹ La portée 1 se rapporte aux émissions de GES directes provenant de sources détenues et contrôlées par une société. La portée 2 se rapporte aux émissions indirectes générées par l'énergie achetée. La portée 3 se rapporte à toutes les émissions indirectes (qui ne sont pas comprises dans les émissions de portée 2) et qui sont produites dans la chaîne de valeur de la société déclarante, y compris les émissions provenant de sources en amont et en aval.

NOS PRINCIPES EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PRINCIPE 1: Investir de façon à opérer une transition économique globale qui est nécessaire en raison des changements climatiques.

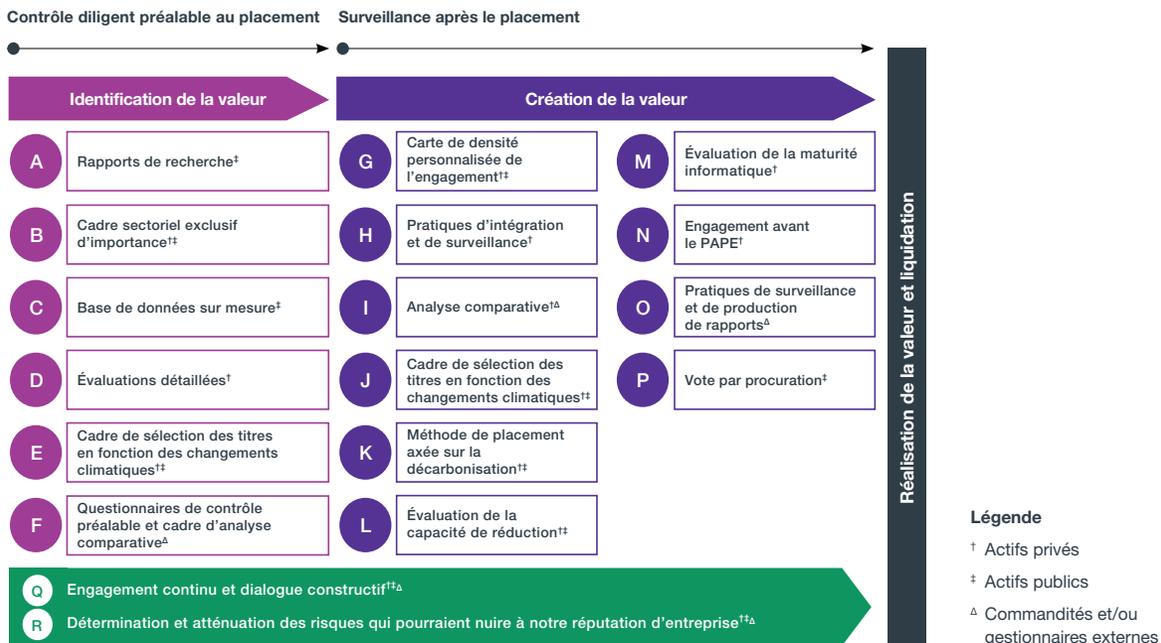
PRINCIPE 2: Faire évoluer notre stratégie à mesure qu'émergent des solutions de transition et des normes mondiales en matière de décarbonisation.

PRINCIPE 3: Tirer parti de notre influence pour créer de la valeur et atténuer le risque.

PRINCIPE 4: Appuyer une transition responsable fondée sur nos principes et notre expertise en matière de placement.

PRINCIPE 5: Rendre compte de nos actions, de leurs répercussions et des émissions de notre portefeuille.

Intégration des considérations liées à la durabilité dans le cycle de vie des placements



An aerial photograph of a dense, lush green forest. A high-voltage power line tower, constructed from blue metal lattice, stands prominently on the right side of the frame. Several power lines stretch across the forest from the top left towards the tower. The forest canopy is thick and vibrant green, with some sunlight filtering through. On the far right edge, there are three vertical white bars of varying heights, partially obscuring the forest. In the upper left quadrant, there is a small blue horizontal line above the main title.

Cadre de référence pour les obligations vertes

Cadre de référence d'Investissements RPC pour les obligations vertes

Élaboré conformément aux Principes sur les obligations vertes, tels qu'ils ont été définis par l'International Capital Markets Association, ainsi qu'en fonction du deuxième avis formulé par le CICERO

Utilisé pour financer ou refinancer les placements admissibles

Les actifs nouveaux et existants peuvent être admissibles. Les actifs admissibles seront assortis d'une période rétrospective de deux ans à compter de la date d'émission. Un montant égal au produit net provenant d'une émission d'obligations vertes sera théoriquement affecté dans l'année suivant l'émission. L'utilisation admissible du produit exclut les investissements directs dans les infrastructures liées aux combustibles fossiles.

Placements admissibles

- Énergie renouvelable
- Immeubles écologiques
- Transport propre ou sobre en carbone
- Efficacité énergétique

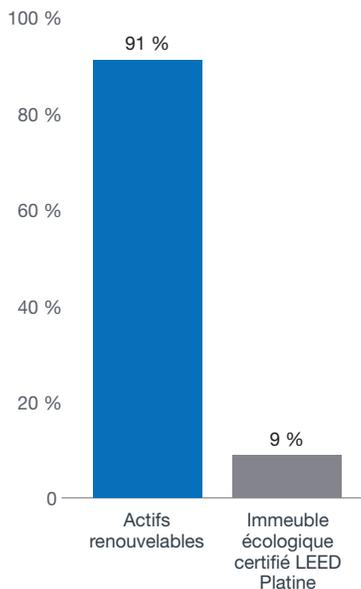
Il se peut que les placements admissibles ne soient pas évalués par rapport à la stratégie globale en matière de développement durable décrite à la première section du Cadre de référence pour les obligations vertes et tout au long de cette présentation. Investissements RPC exercera son jugement et son pouvoir discrétionnaire pour déterminer les placements admissibles. Les investisseurs devraient lire le Cadre de référence pour les obligations vertes et la notice d'offre du programme dans leur intégralité.

Transparence et production de rapports

Investissements RPC présentera un rapport annuel sur l'affectation théorique du produit net et son incidence, dans la mesure du possible, pour les 12 mois précédents par obligation verte émise, jusqu'à ce qu'un montant égal au produit net de l'émission des obligations vertes ait été entièrement et théoriquement affecté. Une vérification externe de l'affectation théorique du produit net et, dans la mesure du possible, une mesure de l'incidence, sera effectuée annuellement par un tiers indépendant et qualifié jusqu'à ce que l'ensemble du produit net ait été distribué théoriquement.

Actifs D'obligations Vertes

Pourcentage du total des actifs verts



Les montants des investissements sont en date du 31 mars 2023.



Le portefeuille nord-américain comprend 14 installations éoliennes et solaires dont l'exploitation à long terme est entièrement sous contrat d'une capacité de 1,3 GW.

Investissements RPC a acquis 49 % de la participation d'Enbridge dans certains actifs terrestres pour les énergies renouvelables en Amérique du Nord ainsi que dans deux projets éoliens au large de l'Allemagne.

Date du placement : 2018
Placement : 2,25 G\$ CA



Une coentreprise entre Enbridge Inc. et Investissements RPC dont l'objectif est d'investir dans des projets de parcs éoliens au large de l'Europe et de les gérer.

Date du placement : 2019
Placement : 1,1+ G\$ CA



Chef de file de l'énergie renouvelable aux États-Unis avec 3,4 GW de projets éoliens et solaires.

Date du placement : 2020
Placement : 2,6 G\$ US



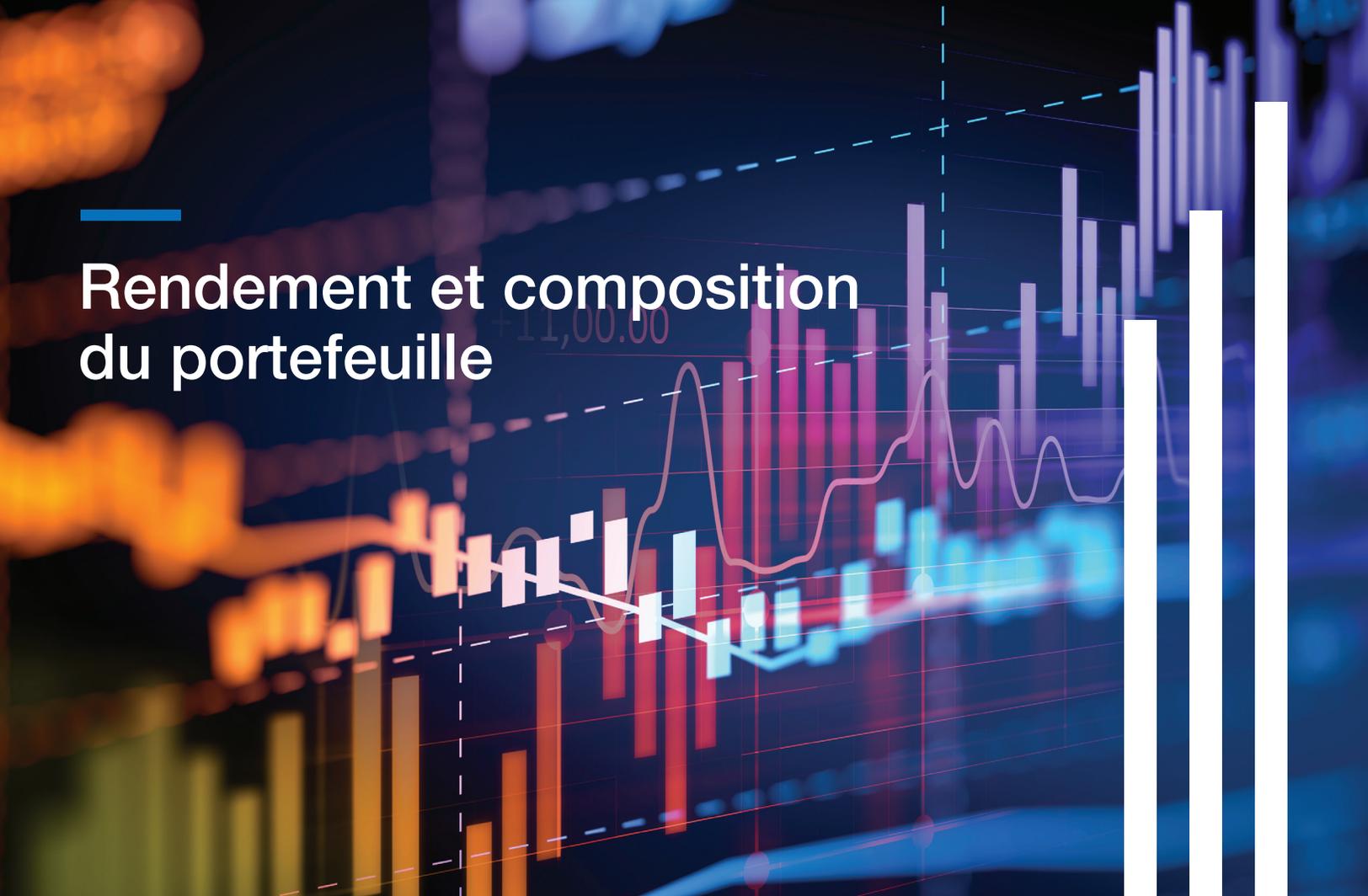
Un pionnier mondial des technologies énergétiques, lancé en 2016 et axé sur l'énergie verte abordable et axée sur la clientèle.

Date du placement : 2021
Placement : 211 M GBP



Le Richmond-Adelaide Centre est un complexe de bureaux au cœur du centre-ville de Toronto. EY Tower, le plus récent ajout conclu en 2017, a été construit selon les normes LEED Platine.

Date du placement : 2016
Placement : 650 M\$ CA

The background features a complex financial chart with various data series. It includes candlestick-style bars in shades of orange, red, and blue, overlaid with several line graphs in white, blue, and red. A grid of dashed lines is visible, and a numerical value '+11,00.00' is partially visible in the upper left. The overall aesthetic is high-tech and data-driven.

Rendement et composition du portefeuille

Rendement – l'exercice 2023

Notre stratégie de placement à gestion active et notre méthode novatrice de gestion de portefeuille nous permettent de nous engager à produire le niveau de rendement nécessaire pour assurer la viabilité financière du RPC pour les générations futures.

De revenu net de l'exercice 2023

(Après toutes les dépenses)

8 G\$ CA

Taux de rendement de l'exercice 2023

(nominal net)

1,3 %

De revenu net cumulatif sur 10 ans

(Après toutes les dépenses)

320 G\$ CA

Taux de rendement annualisé sur 5 ans

(nominal net)

7,9 %

Taux de rendement annualisé sur 10 ans

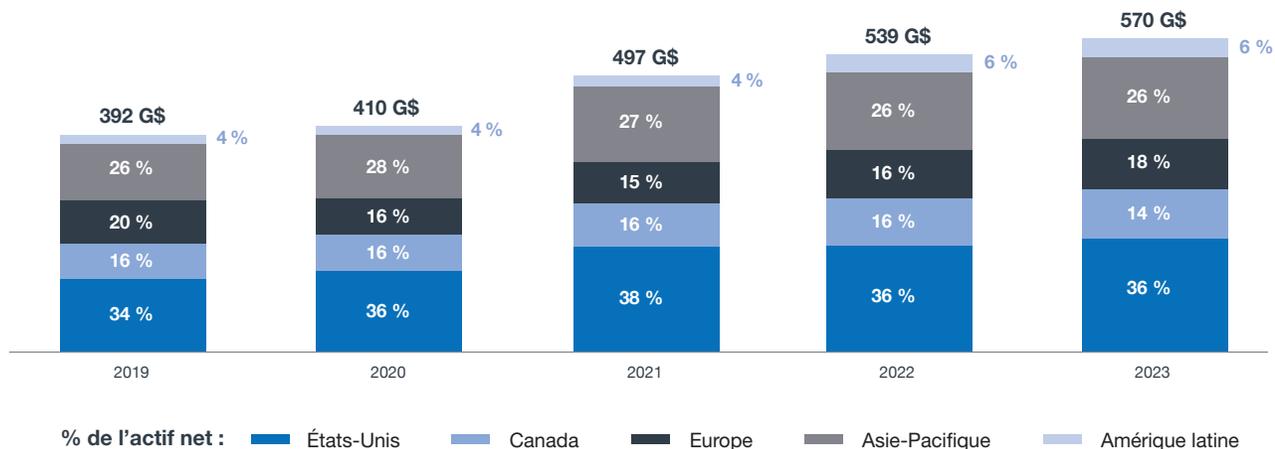
(nominal net)

10,0 %

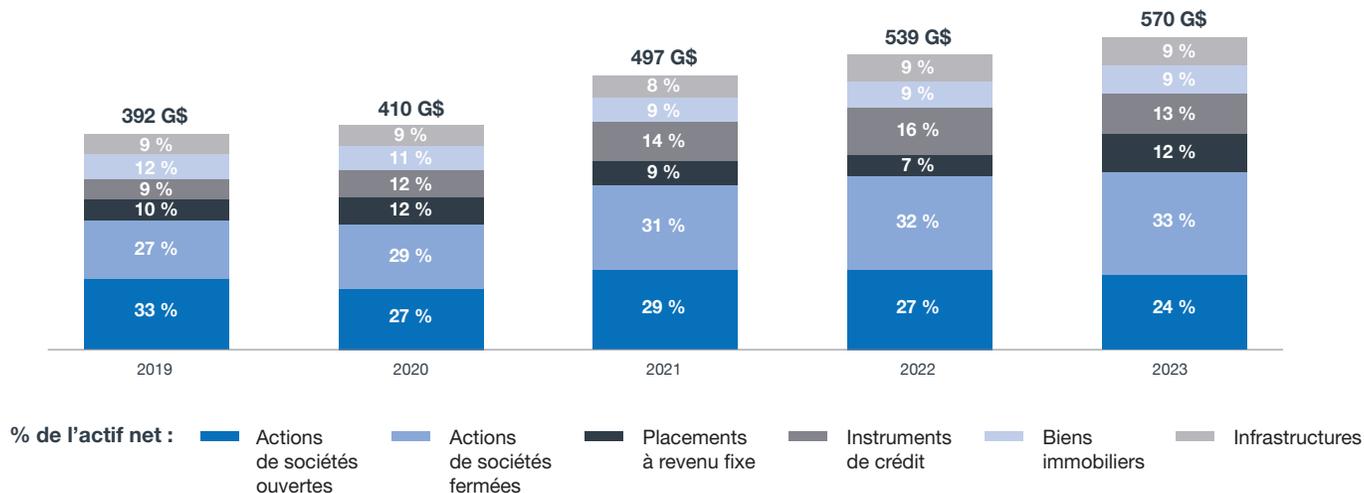
Au 31 mars 2023, résultats de l'exercice 2023 d'Investissements RPC



Composition historique de la caisse sur cinq exercices, par région géographique



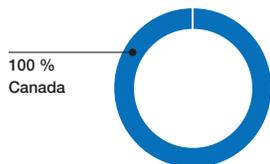
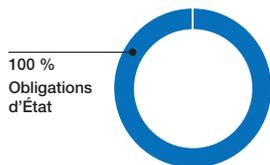
Composition historique de la caisse sur cinq exercices, par catégorie d'actifs



À mesure que l'actif augmente, les stratégies de placement évoluent

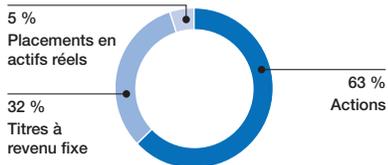
Exercice 1999
Actif

36 G\$ CA



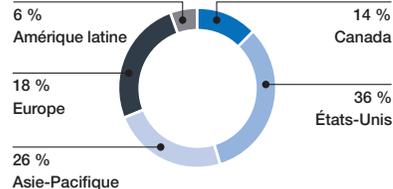
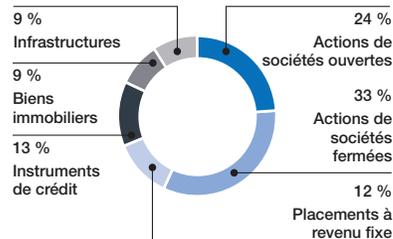
Exercice 2006
Actif

98 G\$ CA



Exercice 2023
Actif

570 G\$ CA

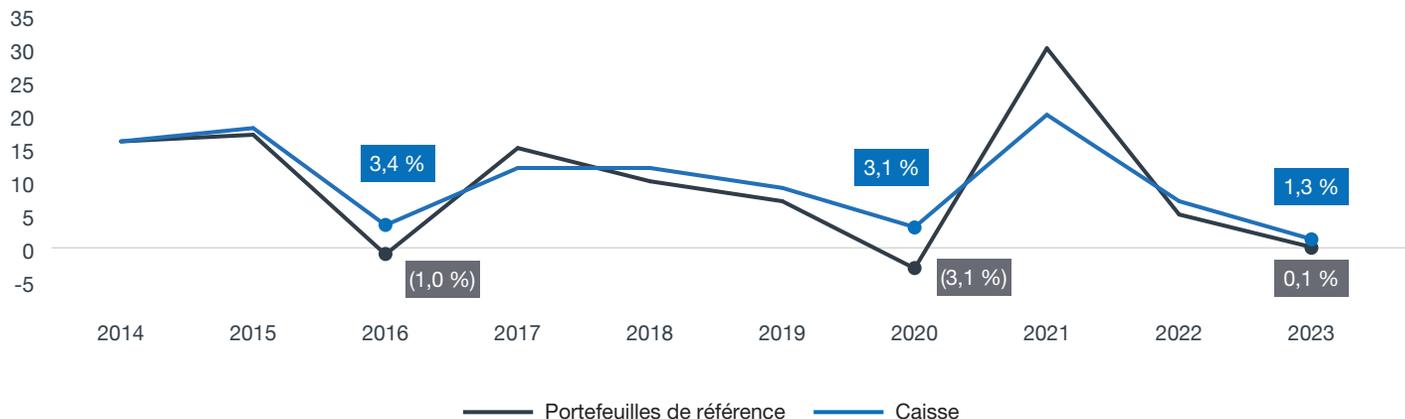


L'exposition de 12 % à des titres à revenu fixe pour l'exercice 2023 représente un montant, déduction faite des passifs à revenu fixe. L'exposition totale aux titres à revenu fixe (brute) s'est établie à 179,5 G\$ CA.

Offrir des rendements à long terme

Résilience de la caisse pendant les périodes antérieures de ralentissement du marché

(Par exercice, rendements en %)



Annexe

The background features a complex, abstract design. It consists of a network of interconnected white dots and thin blue lines, forming a mesh-like structure. This network is overlaid on a background of blurred, glowing bokeh lights in shades of blue and purple. The overall aesthetic is futuristic and digital.

Principaux liens*

Rendement et viabilité

Principales données financières : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance

Résultats trimestriels et annuels : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/financial-results

Rapports actuariels et rapports d'examens spéciaux : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/actuary-special-exam-reports

Viabilité du RPC : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance

Rapports de l'actuaire en chef : www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/ar-ra/cpp-rpc/Pages/default.aspx

Lois et règlements

Régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8/index.html

Règlement sur le Régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._385/index.html

Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8.3/index.html

Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-99-190/page-1.html

Gouvernance

Indépendance : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/independence

Obligation de rendre des comptes : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/accountability

Conseil d'administration : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/board-of-directors

Politiques : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/policy

Cadre vert

Cadre de référence pour les obligations vertes : www.investissementsrpc.com/wp-content/uploads/2022/07/Green-Bond-Framework-FR-22June2022.pdf

Deuxième avis du CICERO (en anglais seulement) : www.investissementsrpc.com/wp-content/uploads/2022/06/CICERO-Green-SPO-CPP-Investments-22June2022.pdf

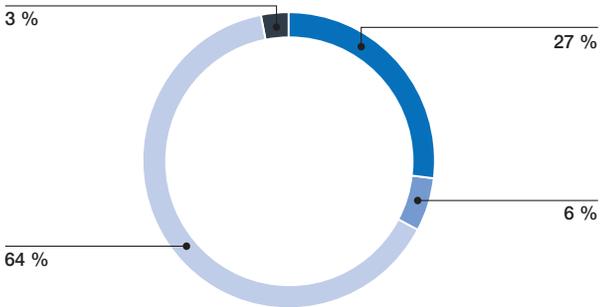
Rapport 2023 sur l'investissement durable : www.investissementsrpc.com/wp-content/uploads/2023/10/SI-Report-2023-FR.pdf

Engagement zéro émission nette : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/sustainable-investing#net-zero

* Ces liens sont fournis à titre informatif seulement et ne sont pas incorporés par renvoi dans cette présentation.

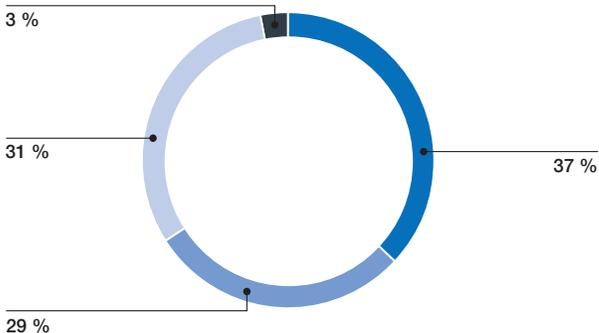
Le profil des titres de créance libellés en dollars australiens en circulation

Par type d'investisseur



- Gestionnaire d'actifs
- Autrer
- Trésorerie de la banque/ Banque privée
- Banque centrale/ Institutions officielles

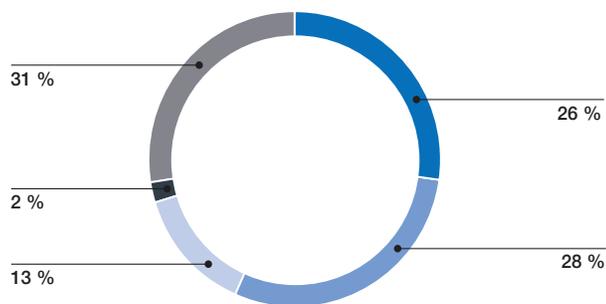
Par région



- Asie-Pacifique
- EMOA (hors Royaume-Uni)
- Australie
- Royaume-Uni

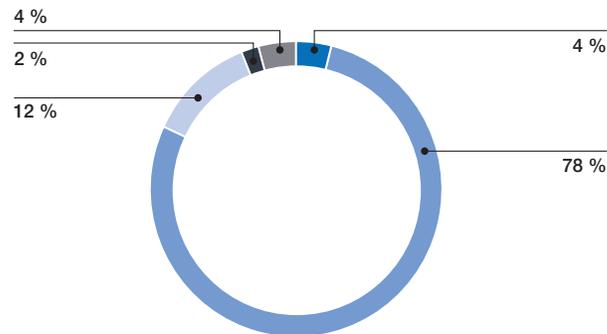
Le profil des titres de créance libellés en dollars canadiens en circulation

Par type d'investisseur



- Gestionnaire d'actifs
- Trésorerie de la banque/ Banque privée
- Banque centrale/ Institutions officielles
- Autrer
- Régimes de retraite/ Assurance

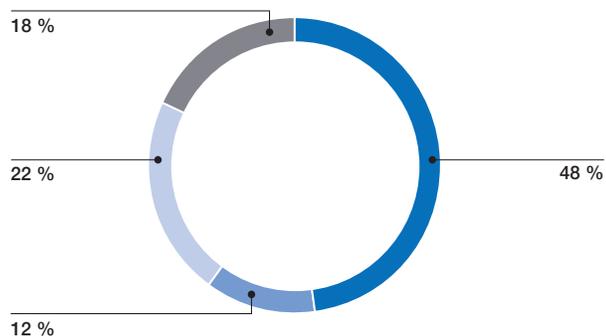
Par région



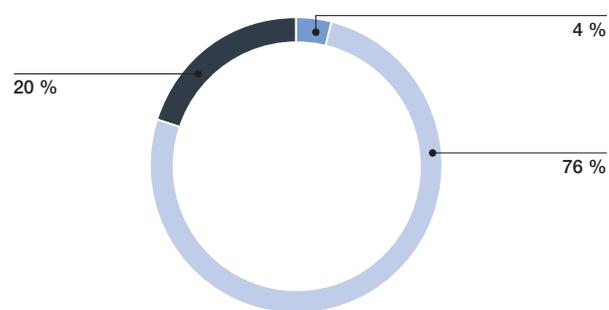
- Asie-Pacifique
- Canada
- EMOA (hors Royaume-Uni)
- Royaume-Uni
- États-Unis

Le profil des titres de créance libellés en euros en circulation

Par type d'investisseur

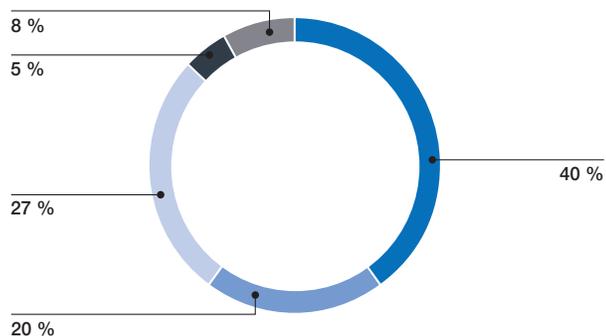


Par région



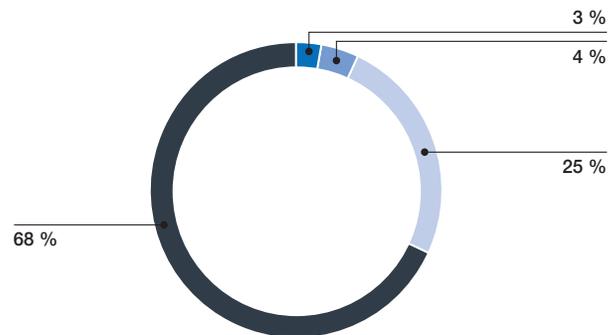
Le profil des titres de créance libellés en livres sterling en circulation

Par type d'investisseur



- Gestionnaire d'actifs
- Trésorerie de la banque/ Banque privée
- Banque centrale/ Institutions officielles
- Autrer
- Régimes de retraite/ Assurance

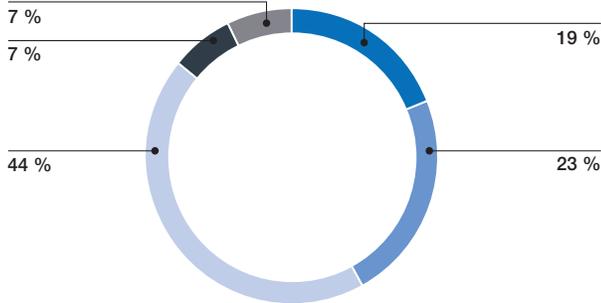
Par région



- Amériques
- Asie-Pacifique
- EMOA (hors Royaume-Uni)
- Royaume-Uni

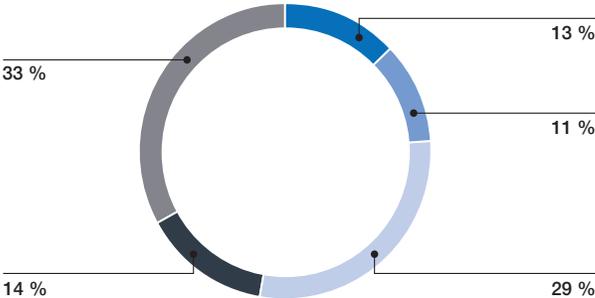
Le profil des titres de créance libellés en dollars américains en circulation

Par type d'investisseur



- Gestionnaire d'actifs
- Trésorerie de la banque/ Banque privée
- Banque centrale/ Institutions officielles
- Autrer
- Régimes de retraite/ Assurance

Par région



- Asie-Pacifique
- Royaume-Uni
- Canada
- États-Unis
- EMOA (hors Royaume-Uni)

Indices d'émission de titres de créance

EURO

- Indices Bloomberg
- CITI (FTSE)
- ICE BofA
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

DOLLAR AMÉRICAIN

- Indices Bloomberg
- ICE BofA
- Morningstar

LIVRE STERLING

- Indices Bloomberg
- iBoxx
- ICE BofA
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

DOLLAR CANADIEN

- FTSE
- Indices Bloomberg
- ICE (BofA)
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

DOLLAR AUSTRALIEN

- ICE (BofA)
- Indice Bloomberg Aus Bond Composite

OBLIGATIONS VERTES

- Bloomberg / MSCI
- JP Morgan
- Solactive

